Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20230126-20230103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

#### Délibération N°20230103

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Semur en Vallon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

#### Étaient Présents :

Date de convocation

18 janvier 2023

Date d'affichage

18 janvier 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHERON Michel, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAŸ Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora,

Nombre de conseillers

En exercice: 42

Présents: 37

Votants: 41

<u>Étaient excusés</u> :

M. DARROY Claude donne pourvoir à LEBERT Philippe

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à ROUGET Anne-Marie

membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora

M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre

Mme GERMAIN Martine

Mme JUMERT Annie donne pouvoir à PRIEUR Sergine

Mme BESNIER Claire est nommée secrétaire de séance.

#### **OBJET:**

### **COWORKING**

## REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFICATIONS D'USAGES

En annexe règlement intérieur et tarifications d'usages

Monsieur le Président explique que la commission développement économique et mobilité propose le règlement et les tarifs selon les usages que vous trouverez en annexe.

Monsieur le Président précise que les tarifs présentés sont conformes aux pratiques tarifaires proposés dans des structures comparables à l'environnement de la communauté de communes.

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter le règlement intérieur du coworking et les tarifs qui seront appliqués.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE le règlement intérieur du coworking et les tarifs qui seront appliqués
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 janvier 2023

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COLLIAUNES des Vallées de la BRAYE et de l'ANILLE 10, Rue Saint-Pierre

72120 SAINT-CALAIS